

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Continue

Merci de nous retourner ce bulletin **signé avant le :21/09/2012** accompagné de votre règlement par chèque, à l'adresse suivante :

E.R.A.G.E. Délégation Alsace

4 rue Brûlée - CS 70008 - 67085 STRASBOURG CEDEX • Tél. 03 88 14 19 09 – Fax. 03 88 35 62 27 • alsace@erage.eu



E.R.A.G.E. Délégation Alsace

4 rue Brûlée - CS 70008 - 67085 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 14 19 09 – Fax. 03 88 35 62 27 • alsace@erage.eu
Case Palais 79

DEONTOLOGIE : LE CONTRAT DE COLLABORATION CONCLUSION RUPTURE ET REQUALIFICATION

Jeudi 27 septembre 2012
de 14h00 à 17h00

Vos coordonnées _____

Nom : Prénom :
Cabinet ou structure :
N° Voie :
CP Ville :
Tél. : Fax Siret :
Courriel Case Palais :
Barreau : Avocats moins de 3 ans : année de prestation du Grand Serment :
Profession : avocat libéral, avocat salarié, bâtonnier ancien bâtonnier, magistrat, notaire, expert,
 Autre : précisez.....

Tarif de la formation

Cocher le montant de votre chèque (1 seul chèque par formation et par avocat, libellé à l'ordre de l'ERAGE)

Votre inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin accompagné du règlement, sous réserve de places disponibles.

Tarif demi-journée : 3 heures	
<input type="checkbox"/> Avocat et autre public 90 €	<input type="checkbox"/>  Jeune Barreau avocats 2 premières années d'exercice GRATUIT – 3 heures validées <i>Offre limitée à 12h de formation par an, au-delà les formations seront facturées</i>
<input type="checkbox"/> Avocat 2 premières années d'exercice, 60€	

J'accepte les conditions générales de cette formation

Date :

Signature :

Cachet :

DEONTOLOGIE : LE CONTRAT DE COLLABORATION CONCLUSION RUPTURE ET REQUALIFICATION

Jeudi 27 septembre 2012
de 14h00 à 17h00



Formation limitée à 50 personnes.

Date limite d'inscription : 21 septembre 2012

Niveau de la formation : 1. Initiation 2. Perfectionnement 3. Expertise
 4. Actualisation

Spécialisation Déontologie

Formation animée par

Me Jean – François BRUN
Avocat au Barreau de Strasbourg

Lieu de la Formation :

ERAGE
Salle 4
4 rue Brûlée
67000 STRASBOURG

LE CONTRAT DE COLLABORATION : CONCLUSION, RUPTURE ET REQUALIFICATION

Programme (sera communiqué ultérieurement)

Conditions générales

E.R.A.G.E. organisme de formation N° 42670280867

Aucun règlement en espèce ou par virement bancaire ne sera accepté. **Les formations ERAGE, peuvent dans certains cas bénéficier du remboursement des frais d'inscription (demande préalable obligatoire et conditions : www.fifpl.fr)**. Les inscriptions ne sont prises en compte **qu'après paiement des frais d'inscription. Les attestations de présence** ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée par l'avocat lors de la formation. **En cas d'annulation par l'avocat**, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. **L'ERAGE se réserve le droit d'annuler** une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée **sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement**, lequel vous sera retourné si le nombre maximal de participants est atteint.